

Programme d'assainissement : ultime phase des travaux en 2012

Lors de l'intégration de Bidart à l'Agglomération Côte Basque-Adour en janvier 2011, la compétence et la responsabilité du programme d'assainissement de la commune ont été transférées à l'Agglomération. Cette dernière a donc adopté et même conforté le schéma prévu par la municipalité pour améliorer la qualité de nos eaux de baignade. Il en va aussi de la préservation des sols et de notre environnement dans sa globalité. Les prochains mois seront réservés à traiter particulièrement la problématique du fleuve Uhabia, ultime phase clé des travaux engagés depuis plusieurs années sur la commune.

Un calendrier précis face à des enjeux cruciaux pour Bidart

Comme l'exigeait le calendrier légal, les deux enquêtes publiques liées à ce projet (Déclaration d'Utilité Publique de l'émissaire en mer ; Loi sur l'Eau) ont été menées du 11 juillet au 12 août 2011 sur la commune, permettant à tout un chacun, y compris les résidents secondaires, de faire part de ses remarques et d'ici l'été 2012 de poser des questions sur les projets d'aménagement recommandés. **Fin octobre, le commissaire enquêteur a rendu un rapport* très complet et argumenté, émettant un avis favorable à la réalisation d'une porte à clapets à l'embouchure et d'un émissaire en mer.**

Ce dispositif permettra d'assurer la constance d'une bonne qualité des eaux de baignade tout en tenant compte du calendrier très serré imposé par la nouvelle directive européenne applicable en 2015 mais sur la base de mesures bactériologiques réalisées depuis 2010. L'enjeu

est considérable car il s'agit d'éviter une fermeture permanente de la plage de l'Uhabia à cette échéance, tout en permettant à la pièce maîtresse du dispositif, le Contrat de Bassin*, de se mettre en place.

Les réalisations à venir

Le début d'année sera consacré à l'étude d'implantation et à la réalisation d'ici l'été 2012 de l'émissaire en mer et d'une porte à clapets positionnée à l'embouchure. Cette dernière sera accompagnée d'un grand bassin de rétention de 35.000 m³. Voici leur rôle respectif :

- **La porte à clapets** a pour objectif le blocage en rétention des eaux du fleuve Uhabia lors d'épisodes pluvieux de fréquence mensuelle (pluie habituelle) risquant de compromettre la qualité des eaux de baignade.
- **Le bassin de rétention** permet de stocker les eaux bloquées par la porte à clapets.
- **L'émissaire en mer** servira à évacuer les eaux traitées de la station d'épuration ainsi que, ponctuellement, une partie des eaux bloquées par la porte à clapets.

Ces eaux rejetées à 500 m au large bénéficieront de trois facteurs naturels pour assurer la salubrité des eaux de baignade et éviter de porter atteinte au milieu marin :

- l'effet de stockage à l'air libre (oxygène + UV) dans le grand bassin rétention,
- la dilution dans la masse océanique,
- la salinité de la mer, nuisible aux bactéries (on considère habituellement que 90% des bactéries sont dégradées après une douzaine d'heures en milieu marin).

Ce dispositif a été longuement étudié et conforté par des modélisations et des études précises de courantologie effectuées par le bureau d'études CREOCEAN spécialisé dans les impacts de rejets en milieu marin et dont la compétence est largement reconnue au plan national. Il permettra de préserver la qualité des eaux de baignade et d'activités nautiques. D'autres communes telles que Guéthary ou Biarritz ou d'autres ailleurs en France et dans le Monde ont déjà adopté ce dispositif et installé un émissaire en mer avec l'obtention de résultats très satisfaisants. C'est aujourd'hui un équipement indispensable et obligatoire pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe. « *Les émissaires sont conçus de façon à optimiser la dispersion et la dégradation bactériologique des effluents sans compromettre les usages des eaux littorales et du milieu marin.* » explique Jean-Daniel Baladès, consultant expert auprès de la SEPA (Société d'Équipement des Pays de l'Adour) qui conseille la commune sur ces aménagements.

Rappelons que ces travaux s'élèvent à 12 millions d'euros. Le financement est porté par l'Agglomération Côte Basque-Adour.

*Vous pouvez accéder aux rapports d'enquêtes et aux conclusions du commissaire enquêteur ainsi qu'au Contrat de bassin de l'Uhabia sur www.bidart.fr, rubrique « Plus d'actualités » ou en Mairie.

Des premiers résultats encourageants

Sur les mois de juillet et août 2011, la commune a dû procéder à quatre arrêtés de fermeture de plages dont un résultait du principe de précaution en raison d'une forte pluie. Le bilan 2011 des analyses de l'Agence Régionale de Santé révèle :

- **un statut Satisfaisant pour Ilbarritz en 2011** en progression par rapport à 2010,
- **un net progrès pour la plage de l'Uhabia** qui approche déjà les 500 Eschérichia Coli /100ml de la norme qui prendra effet en 2015 avec un taux juste supérieur (504/100ml EC).

Ces résultats encourageants démontrent que les travaux récemment initiés par la commune portent leurs fruits : bassins de Bassilour, de Contresta et surtout celui de l'ancien stade qui empêche le rejet direct près de l'embouchure, des surverses du système d'assainissement du Centre ville (rues d'Erretega, de la Grande Plage et de l'Uhabia). Les eaux captées dans ce bassin sont ensuite dirigées vers la station d'épuration pour un traitement avant rejet.

Les acteurs de l'assainissement s'accordent pour dire que les nouveaux travaux mandatés par la ville de Bidart devraient permettre de respecter les nouvelles normes et le calendrier européen (500 E. Coli / 100 ml maximum en 2015).

Enfin, il est important de rappeler que ce dispositif installé à proximité de l'embouchure, afin de tenir le calendrier fixé par l'Europe, n'exonère pas de la poursuite du travail de reconquête de la qualité des eaux par les communes en amont, fédérées depuis peu, sous l'impulsion des élus de Bidart et avec l'appui des représentants de l'Etat, par un contrat de bassin fixant des objectifs ambitieux et précis (lire encadré).

Le contrat de bassin : un engagement des communes du bassin versant

Pour la première fois depuis des dizaines d'années, et sous l'impulsion des élus de Bidart, qui ont bataillé ferme pour l'obtenir, et les communes du bassin versant situées en amont, accompagnées des institutions, soit une vingtaine de signataires, ont accepté de signer un contrat chiffré. Ce contrat de bassin est soutenu par l'action déterminante de Mme le Maire d'Arbonne qui en assume le pilotage. Les signataires se sont engagés par écrit sur un calendrier, des travaux détaillés très précis et sur les montants des dépenses correspondantes, visant à éradiquer la pollution charriée par le fleuve. Chacun assume ainsi ses responsabilités. Il était en effet très injuste, comme l'ont soutenu les élus du village, que les Bidartais supportent seuls les investissements nécessaires à la résolution d'un problème de pollution d'un fleuve dont ils héritent de la partie ultime, mais qui a des conséquences dramatiques sur la qualité de ces eaux de baignade.

